

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2018/2244(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 6/2018: réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres)	
Sujet 8.70.58 Budget 2018	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		16/10/2018
		PPE MUREȘAN Siegfried	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D VIOTTI Daniele	
		ECR KÖLMEL Bernd	
		ALDE JÄÄTTEENMÄKI Anneli	
		Verts/ALE TARAND Indrek	
Conseil de l'Union européenne	DG de la Commission	Commissaire	
Commission européenne	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés			
12/10/2018	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2018)0704	Résumé
21/11/2018	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
26/11/2018	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13961/2018	Résumé
27/11/2018	Dépôt du rapport budgétaire, 1ère lecture	A8-0399/2018	Résumé
10/12/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
12/12/2018	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0500/2018	Résumé
12/12/2018	Adoption du projet du budget par le Conseil		
22/02/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2244(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire

Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/14786

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2018)0704	12/10/2018	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE629.591	31/10/2018	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	13961/2018	26/11/2018	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0399/2018	27/11/2018	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0500/2018	12/12/2018	EP	Résumé

Acte final

Budget 2019/259
[JO L 052 22.02.2019, p. 0001](#)

2018/2244(BUD) - 12/10/2018 Projet de budget de la Commission

OBJECTIF: présentation par la Commission européenne du projet de budget rectificatif n° 6 au budget général 2018.

CONTENU: le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 pour l'exercice 2018 a pour objet de mettre à jour tant le volet des dépenses que le volet des recettes du budget afin de tenir compte de l'évolution récente de la situation:

1) Diminution des crédits de paiement et des crédits d'engagement: la réduction du niveau des crédits d'engagement et de paiement demandée dans le présent PBR (48,7 millions d'EUR et 44,7 millions d'EUR, respectivement) ne concerne que les rubriques 1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et 2 (Croissance durable - ressources naturelles).

À la suite de la réduction des crédits d'engagement proposée dans le présent PBR pour la rubrique 1a, le montant de la marge globale pour les engagements (MGE) utilisé est réduit en conséquence à 760,6 millions d'EUR.

- Accords de pêche durable: sur la base d'une analyse actualisée de la situation des négociations en vue d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, des montants de 46,6 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 43,3 millions d'EUR en crédits de paiement peuvent être libérés de la ligne de réserve (article 40 02 41).
- Organisme décentralisé - Agence européenne des produits chimiques (ECHA): tandis que les recettes tirées des redevances sont supérieures aux prévisions dans la rubrique 1a (législation sur les produits chimiques), le nombre des demandes d'autorisation de l'Union pour les biocides est en forte diminution. Il en résulte un déficit en recettes de redevances dans la rubrique 2. Un renforcement de la contribution d'équilibrage de l'UE sous la rubrique 2 est nécessaire pour un montant de 1,9 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement, et il est proposé de compenser ce renforcement par une réduction correspondante de la contribution d'équilibrage de l'UE en faveur de l'ECHA sous la rubrique 1a.
- Fonds européen agricole de garantie (FEAGA): en raison de certains retards dans le recrutement de prestataires de services informatiques et à la suite de l'annulation de certains audits, il est proposé de réduire le niveau des crédits d'engagement et de paiement d'un montant total de 1,4 millions d'EUR.
- Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader): en raison du report d'actions/événements prévus en relation avec le réseau européen de développement rural et le réseau du partenariat européen d'innovation, il est proposé de réduire le niveau des crédits d'engagement du poste « assistance technique opérationnelle » d'un montant de 700.000 EUR.

2) Actualisation des recettes: il est proposé de réviser les prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et d'inscrire au budget les corrections britanniques correspondantes ainsi que leur financement, éléments qui ont tous une incidence sur la répartition des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'UE.

2018/2244(BUD) - 26/11/2018 Position du Conseil sur le projet de budget

Le 16 octobre 2018, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général pour 2018.

En ce qui concerne le volet «dépenses», les modifications ci-après sont proposées:

- diminuer les crédits de paiement (C/P) de 44,7 millions d'EUR dans le cadre de la rubrique 2, répartis entre les accords de pêche durable (- 43,3 millions d'EUR) et le Fonds européen agricole de garantie (- 1,4 million d'EUR);
- diminuer les crédits d'engagement (C/E) de 48,7 millions d'EUR dans le cadre de la rubrique 2, répartis entre les accords de pêche

durable (- 46,6 millions d'EUR), le Fonds européen agricole de garantie (- 1,4 million d'EUR) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (- 0,7 million d'EUR).

En ce qui concerne le volet « recettes », les modifications proposées dans ce PBR portent sur:

- la révision des prévisions relatives aux droits de douane et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB) et la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres;
- le remboursement aux États membres du trop-perçu des cotisations sucre pour un montant de 93,0 millions d'EUR, à la suite de l'arrêt de la Cour (affaire C? 585/15 - Raffinerie Tirlémontoise).

Globalement, ce PBR augmente les contributions RNB de 2,8 milliards d'EUR.

Le 26 novembre 2018, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 6 au budget général 2018, telle qu'elle figure dans [l'annexe technique](#) du projet de budget rectificatif n° 6/2018 du Conseil.

2018/2244(BUD) - 27/11/2018 Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté un rapport de Siegfried MURE?AN (PPE, RO) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2018 de l'Union européenne pour l'exercice 2018: réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

En ce qui concerne le volet des dépenses, le projet de budget rectificatif n° 6/2018 diminue les crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires de 48,7 millions d'EUR et de 44,7 millions d'EUR respectivement dans les rubriques 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» et 2 «Croissance durable - ressources naturelles».

En ce qui concerne le volet des recettes, le projet de budget rectificatif n° 6/2018 porte sur une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et sur une révision de l'inscription au budget des corrections britanniques correspondantes ainsi que leur financement.

Les députés approuvent la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2018. Ils saluent le fait que la mise en œuvre des programmes 2014-2020 atteigne sa vitesse de croisière et ne donne lieu qu'à un ajustement mineur du volet des dépenses par rapport aux budgets rectificatifs considérables adoptés en 2016 et 2017. Ils encouragent la Commission et les États membres à rattraper les retards importants accumulés ces trois dernières années.

Les députés prennent acte du processus technique du rééquilibrage des ressources propres rendu nécessaire par la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et à la TVA et par les mises à jour de la correction britannique.

2018/2244(BUD) - 12/12/2018 Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 25 contre et 27 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2018 de l'Union européenne pour l'exercice 2018: réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2018 qui a pour objet de mettre à jour tant le volet des dépenses que le volet des recettes du budget afin de tenir compte de l'évolution récente de la situation :

Volet des dépenses

Le projet de budget rectificatif n° 6/2018 diminue les crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires de 48,7 millions d'EUR et de 44,7 millions d'EUR respectivement dans les rubriques 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» et 2 «Croissance durable ressources naturelles».

Le Parlement a salué le fait que la mise en œuvre des programmes 2014-2020 atteigne sa vitesse de croisière et ne donne lieu qu'à un ajustement mineur du volet des dépenses par rapport aux budgets rectificatifs considérables adoptés en 2016 et 2017. Il a encouragé la Commission et les États membres à rattraper les retards importants accumulés ces trois dernières années.

Volet des recettes

Le projet de budget rectificatif n° 6/2018 porte sur une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et sur une révision de l'inscription au budget des corrections britanniques correspondantes ainsi que leur financement.

Le Parlement a pris acte du processus technique du rééquilibrage des ressources propres rendu nécessaire par la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et à la TVA et par les mises à jour de la correction britannique.